

LABEL ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT ENGAGÉ(E) DANS UNE DÉMARCHE D'EAC

Le Président de la République a fait de l'Éducation Artistique et Culturelle la première priorité de sa politique culturelle. Il s'agit de toucher l'ensemble des élèves et des étudiants, en temps scolaire et hors temps scolaire, pour atteindre dans notre pays non pas un parcours réservé à quelques-uns mais bien l'objectif du « 100% EAC ». Faire réussir l'objectif du 100% EAC constitue également l'une des 6 priorités du projet académique « Bretagne, horizon 2025 ».

C'est par la conjugaison de trois dimensions, le volet artistique (qui renvoie à la démarche de l'artiste), le volet culturel (favorisant les rencontres avec les institutions et les acteurs du territoire), le volet pédagogique (en lien avec les apprentissages du socle et les contenus d'enseignement) que l'ambition des 100% d'élèves touchés par l'EAC sera réalisée.

La création d'un label EAC d'école/établissement permet de structurer la démarche et de la pérenniser notamment en :

- favorisant une appropriation commune de la démarche EAC par la communauté scolaire et les structures culturelles ;
- instaurant un pilotage de la démarche à l'échelle de l'établissement (modification du projet d'établissement ou d'école, création d'une coordination interne, construction d'une stratégie de formation des personnels, développement d'une stratégie de valorisation) ;
- consolidant l'ouverture de l'école/établissement sur le territoire par le partenariat.

Au-delà de ses vertus pédagogiques et structurantes, le label constitue un outil de diagnostic pour les écoles/établissements souhaitant développer une démarche EAC. C'est aussi un support de valorisation de l'engagement des équipes éducatives dans une démarche globale d'établissement en faveur de l'EAC. Le label constitue par ailleurs un objet de communication de l'école/établissement sur son territoire pour mettre en avant son projet éducatif.

Une progressivité dans l'engagement de la démarche est envisagée à l'image du label de territoire « 100% EAC » avec trois niveaux de labellisation traduisant trois niveaux d'engagement :

- Niveau 1 : Engagement = S'engager dans une démarche EAC d'établissement. Facilement accessible, ce premier niveau de labellisation permet d'identifier les écoles/établissements s'engageant dans la démarche et de les accompagner vers des niveaux plus élevés de labellisation.
- Niveau 2 : Approfondissement = le pilotage est structuré et le partenariat établi. Ce niveau de labellisation reconnaît la mise en œuvre d'une stratégie exigeante dans l'établissement.
- Niveau 3 : Expertise ou déploiement = Ce niveau est atteint lorsque les projets menés sont transférables vers d'autres équipes et lorsque les équipes identifient et évaluent les compétences que les élèves développent dans ces projets. Ce sont des établissements qui savent communiquer sur ce qu'ils font et rayonnent sur leur territoire scolaire.

		Niveau 1 <i>Engagement</i>	Niveau 2 <i>Approfondissement</i>	Niveau 3 <i>Déploiement</i>
I. Appropriation commune de la démarche EAC par la communauté scolaire				
La démarche	Fait référence aux objectifs des articles de la charte EAC	✓	✓	✓
	Se fonde sur les enseignements en pluridisciplinarité notamment avec les enseignements artistiques	✓	✓	✓
	S'appuie sur une pédagogie de projet qui permet la formation de l'élève dans toute sa singularité	✓	✓	✓
	Prend en compte au moins deux piliers de l'EAC	✓	✓	✓
	Prend en compte les trois piliers de l'EAC (Pratiquer, Connaitre, Rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux)		✓	✓
	Offre à un nombre significatif d'élèves des projets EAC de qualité dans l'école/établissement	✓	✓	✓
	Offre à 100% des élèves des projets EAC de qualité dans l'école/établissement		✓	✓
	Est construite en cohérence avec les démarches engagées précédemment et postérieurement (notion de parcours de l'élève école, collège, lycée, enseignement sup)		✓	✓
	S'articule avec au moins un parcours éducatif (parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours avenir)		✓	✓
	S'articule avec au moins un parcours éducatif (parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours avenir) et une démarche d'éducation au développement durable			✓
	Permet le rayonnement des projets EAC en dehors de l'école/établissement en lien avec les partenaires, en particulier ceux du territoire			✓
	Fait l'objet d'une évaluation en amont (diagnostic) et aval (bilan)			✓

		Niveau 1 <i>Engagement</i>	Niveau 2 <i>Approfondissement</i>	Niveau 3 <i>Déploiement</i>
II. Le pilotage de la démarche EAC				
II.1 - Inscription de la démarche EAC dans le projet d'école ou d'établissement	La démarche est présentée au conseil d'administration ou au conseil d'école pour être inscrite au projet de l'école ou de l'établissement.	✓	✓	✓
	La démarche EAC constitue un axe fort du projet d'école ou d'établissement		✓	✓
	La démarche EAC constitue un axe fort du projet d'école ou d'établissement et est co-construite avec les acteurs territoriaux (structures culturelles, collectivités territoriales)			✓
II.2 - Implication des élèves et de la communauté éducative	Implication d'une partie significative de la communauté éducative	✓	✓	✓
	Implication de toute la communauté éducative en s'appuyant sur les instances (conseil d'école, conseil pédagogique, conseil d'administration, conseil de cycle, conseil école-collège)		✓	✓
	Implication de toute la communauté éducative et notamment les parents d'élèves, en s'appuyant sur les instances (conseil d'école, conseil pédagogique, conseil d'administration, conseil de cycle, conseil école-collège)			✓
	Des actions sont à l'initiative des élèves et s'inscrivent pleinement dans le projet EAC d'école/établissement		✓	
	Les instances élèves sont fortement sollicitées et impliquées pour le pilotage et la conduite de la démarche			✓
II.3 - Moyens financiers	Implique le fléchage d'un budget dédié à l'EAC par l'établissement (même modeste)		✓	✓
	Implique un ou plusieurs partenaires financiers dans le montage des projets			✓

		Niveau 1 <i>Engagement</i>	Niveau 2 <i>Approfondissement</i>	Niveau 3 <i>Déploiement</i>
II. Le pilotage de la démarche EAC				
II.4 - Coordination interne	Un coordonnateur EAC et/ou référent culture a été identifié dans l'école/l'établissement et a en charge de renseigner l'application ADAGE		✓	✓
	Une équipe de coordination des actions EAC est constituée et animée par le référent culture.			✓
	Les travaux de l'équipe de coordination se fondent sur un diagnostic pour identifier des problématiques			✓
II.5 - Formation des personnels	L'équipe éducative s'inscrit dans des actions de formation continue		✓	✓
	L'équipe éducative s'inscrit dans des actions de formation continue avec les écoles et établissements de proximité dans une logique de formation territorialisée		✓	✓
	Formation commune de l'équipe éducative et des acteurs culturels			✓
II.6 - Communication et valorisation	Communication et valorisation des actions, des productions des élèves à l'interne (Expositions, ENT...)		✓	✓
	Communication et valorisation des actions, des productions des élèves à l'interne et à l'externe (Restitutions, site web, réseaux sociaux...)			✓

		Niveau 1 <i>Engagement</i>	Niveau 2 <i>Approfondissement</i>	Niveau 3 <i>Déploiement</i>
III. Ouverture sur le territoire par le partenariat				
	Un dialogue avec au moins un partenaire culturel est engagé	✓	✓	✓
	Le partenariat est consolidé par la mise en place d'actions avec des acteurs de qualité susceptibles d'accompagner l'école/l'établissement dans sa démarche.		✓	✓
	La démarche de l'école/établissement est construite en cohérence avec la politique EAC du territoire.			✓